

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 41 (1949)
Heft: 6

Artikel: La conférence économique du Mouvement européen
Autor: Muller, A.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des forces en présence. Ce n'est pas le lieu d'insister sur ces étapes successives que constitue la période mutuelle des syndicats, suivie de l'époque revendicatoire pour l'obtention de meilleures conditions de travail, puis de l'effort contractuel remarquable qui aboutit au réseau serré des 1360 contrats collectifs de travail nationaux, régionaux, cantonaux, locaux ou d'entreprise que nous connaissons aujourd'hui, pour aboutir peut-être un jour à de véritables communautés professionnelles, dans lesquelles patrons et ouvriers veilleront au bien commun que constituent les métiers, la part des uns et des autres n'étant plus laissée à l'arbitraire du plus fort, c'est-à-dire de celui qui détient les moyens de production, mais étant déterminée sur la base de l'apport réciproque par libre entente des parties. Il reste un certain chemin à parcourir pour arriver à ce terme heureux. Mais si nous avons la foi et la volonté des pionniers, nous y arriverons certainement dans un temps plus ou moins court, selon le degré de maturité du peuple suisse, l'égalité économique des citoyens venant renforcer l'égalité politique prescrite dans la Constitution fédérale.

La conférence économique du Mouvement européen

Par *A.-P. Muller*, directeur du B.A.R.C.O.P.T.¹,
délégué à Westminster du Mouvement suisse pour l'union européenne

Le 20 avril dernier, MM. Winston Churchill et Léon Jouhaux ouvraient la conférence économique du Mouvement européen, à Londres, dans les bâtiments de l'Abbaye de Westminster. Tandis que le premier assurait de son appui les délégués des vingt et une nations représentées, le second déclarait: « L'Europe doit avoir beaucoup plus de portes et de fenêtres que de murailles », et ajoutait: « L'Unité économique de l'Europe ne pourra pas être réalisée sans l'appui et la confiance des masses ouvrières. »

Six jours d'assises, sous la présidence de sir Harold Butler, ancien directeur du B. I. T., ont permis aux cent cinquante délégués de prendre connaissance des travaux préparatoires accomplis par plusieurs commissions d'experts et de rédiger des résolutions constructives portées à l'attention des gouvernements et parlements européens et qui serviront de base aux délibérations concernant les problèmes économiques de l'assemblée consultative européenne, en août, à Strasbourg.

¹ Bureau d'application de la rémunération collective proportionnelle du travail, Lausanne.

Quelques aspects actuels de l'économie européenne

En décidant la préparation de la conférence de Westminster, en juillet 1948, le comité exécutif du Mouvement européen avait proposé l'ordre du jour suivant: Conditions, aspects et garanties d'une économie européenne; étude de quelques activités industrielles de base: charbon, sidérurgie, électricité, transports; étude de quelques productions agricoles de base: blé, viande, primeurs, vins, sucre.

Les experts, membres des commissions nationales et de la Section économique et sociale du Mouvement européen, ont donc été amenés à exposer l'état actuel de l'économie européenne à ces points de vue et dans ces domaines. Leurs rapports font apparaître des faits qu'il est extrêmement important de ne pas oublier si nous voulons que l'Europe — et donc notre pays — échappe définitivement à la misère et aux dangers de sujétion qui la menacent encore de toutes parts, à l'intérieur et de l'extérieur.

Les deux guerres de ce siècle ont, certes, terriblement affecté l'Europe entière, par leurs destructions matérielles, la dégradation des outillages et équipements, la perte des investissements à l'étranger. L'interruption quasi complète des relations avec l'Est aggrave encore son affaiblissement économique, mais d'autres causes, qui remontent plus haut dans le passé et qui agiront plus longtemps, contribuent à ce déclin dont il est urgent de se relever.

Les pays et territoires avec lesquels l'Europe échangeait ses services et les produits de ses industries contre les matières premières et les vivres nécessaires à son activité se sont engagés tour à tour dans les voies de l'émancipation économique et d'une industrialisation croissante. Cette transformation radicale, hautement favorable en ce qu'elle est susceptible de relever la condition matérielle des peuples intéressés et du monde entier, se traduit par une forte réduction de la participation européenne aux échanges internationaux. Alors que sa reconstruction l'oblige à importer davantage, l'Europe ne trouve en marchés extérieurs que des approvisionnements plus mesurés et plus coûteux, elle dispose de moindres moyens de paiement; ses exportations rencontrent, avec une concurrence active, des règlements plus restrictifs que par le passé. Caractérisée par un écrasant déficit de la balance des comptes avec la zone dollar, qui est ainsi devenue le fournisseur le plus important, la situation est compliquée par les répercussions des mesures de défense monétaire, qui paralysent la circulation intereuropéenne des personnes, des marchandises et des capitaux, qui renforcent, dans chaque pays, les tendances autarciques et ne laissent d'autre issue que celle, insuffisante et précaire, du commerce bilatéral.

Il ne faut pas oublier non plus que sans l'aide américaine, accordée au titre du Plan Marshall, la ration alimentaire serait restée ou tombée au niveau de famine des 1800 ou 2000 calories quoti-

diennes que la guerre a fait subir à la plupart des pays d'Europe; toute reprise de production eût été compromise, tout développement de production impossible. L'aide américaine a conjuré ces risques; elle donne actuellement à seize nations européennes et leur promet pour l'avenir immédiat, outre des biens de consommation indispensables, des crédits et des biens d'équipement qui fructifieront encore lorsqu'elle aura cessé. Les autres nations — la Suisse — en bénéficient évidemment par répercussion et donc pour elles aussi, au terme si proche de l'échéance de l'aide Marshall, les tares profondes de l'économie européenne reparaitront, à peine atténuées, si l'Europe n'a pas le courageux à-propos d'employer à les corriger définitivement l'assistance extraordinaire dont elle bénéficie pour un temps. Ou bien le remède n'aura fait qu'endormir momentanément la souffrance, ou bien aggravera ou bien guérira sa maladie économique.

On a déjà maintes fois insisté sur les risques de l'économie européenne désunie. Il n'est pas difficile de réaliser que ni la production de masse ni la production spécialisée ne peuvent être le fait de marchés nationaux dont les frontières politiques n'enferment ni les moyens ni les débouchés nécessaires; cela signifie qu'ils s'exposent tôt ou tard au déclassement de leurs productions par rapport à celles de concurrents plus puissants et qu'ils risquent de ne pouvoir apporter leur contribution au développement de l'industrialisation mondiale. Aucun de ces marchés n'est apte à entreprendre seul l'exploitation des sources d'énergie nouvelles, et leurs habitants ne peuvent en attendre aucune occasion supplémentaire d'emploi, de rémunération et de bien-être si ne disparaissent pas les obstacles, aujourd'hui périmés, qui empêchent de les exploiter à l'échelle européenne, pour les besoins collectifs de l'Europe entière.

Pourtant la décadence n'a rien de fatal. Avant la dernière guerre, l'Europe atteignait, en dépit de différences existant de pays à pays, un haut degré de rendement agricole; elle était le plus gros producteur de charbon, de produits sidérurgiques, de produits chimiques et d'électricité. Ce potentiel subsiste. Dans son propre terroir et dans les pays d'outre-mer qui lui sont associés, elle dispose, à condition de pouvoir les dégager, de virtualités alimentaires qui dépassent les ressources actuelles. Si elle a décliné, tandis que d'autres unités progressaient, si les risques les plus sérieux lui font une nécessité de combiner ses ressources et sa politique économique, elle possède heureusement des moyens propres et des chances positives qui, de cette nécessité, font une possibilité et qui permettent, tout en parant aux dangers immédiats, d'amorcer du même coup une amélioration progressive des niveaux de vie européens. Elle est à même de former un ensemble économique de 240 à 260 millions d'habitants, plus peuplé que les Etats-Unis et l'U. R. S. S., incomplètement doté en richesses naturelles, certes, mais incom-

parablement doué sous les rapports de la culture, de l'initiative, de l'invention et de l'habileté ouvrière. Elle est à même de reprendre un rôle de premier ordre dans le progrès général de l'économie mondiale.

La conférence de Westminster s'est inspirée de ce paragraphe de la résolution finale du congrès du Mouvement européen, à La Haye, en mai 1948: « Tout espoir de redressement serait vain si chaque pays se bornait à essayer de reconstruire son économie nationale suivant les vieilles méthodes. Dans les conditions de vie modernes, l'Europe n'obtiendra le niveau d'existence auquel elle doit prétendre que si toutes ses ressources naturelles et industrielles sont mises en exploitation suivant des lignes d'action communes au continent entier. » Il s'agissait donc de dénoncer quelles « vieilles méthodes » empêchent le relèvement ardemment désiré par les Européens et surtout d'indiquer quelles « lignes d'action communes au continent tout entier » peuvent être recommandées aujourd'hui aux gouvernements et aux peuples.

Aperçu des résolutions adoptées à Westminster

Questions monétaires et financières: Aucun projet d'union économique ne pourra se réaliser pleinement si l'on ne parvient pas auparavant à une libre convertibilité des monnaies, progressivement rétablie. La conférence recommande que les pays participants coordonnent leur politique financière en ce qui concerne les déficits ou excédents budgétaires, les mouvements de capitaux et la politique du crédit. Elle propose l'établissement d'une commission de hautes autorités monétaires pour les aider. Enfin, elle estime qu'on pourra par la suite, si cela s'avère utile, instituer une monnaie européenne unique, sous la responsabilité d'un organisme bancaire européen.

Questions sociales et commerciales: L'union économique européenne nécessite au plus tôt le transfert des pouvoirs indispensables à une autorité internationale, dont la forme et l'action seraient fixées par une charte européenne. Cette union doit être ouverte à tous les pays européens sans exception et devra aboutir à réaliser un territoire à l'intérieur duquel personnes, marchandises et capitaux circuleront aussi facilement qu'ils le font actuellement dans les limites d'un pays, par la suppression progressive des restrictions quantitatives aux échanges et des barrières douanières. Ces suppressions devront être assez rapides et la conférence recommande l'abolition des restrictions quantitatives dans le délai de deux ans et celle des tarifs dans le délai de dix ans. *Elle recommande aussi une harmonisation des politiques sociales et fiscales dans un sens favorable aux intérêts des travailleurs, ainsi que la conclusion de conventions collectives dans les cadres professionnels européens, car, affirme-*

t-elle, la situation faite aux travailleurs revêt une importance capitale pour la réalisation de l'union européenne.

Elle recommande encore à la libération progressive mais intégrale des mouvements de personnes, de manière que les habitants des régions surpeuplées puissent librement s'employer ailleurs en y trouvant des conditions de vie satisfaisantes. Cela signifie que l'on devra aboutir à accorder les droits économiques et juridiques équivalents à tous les Européens dans tous les pays et de même autant que possible dans les pays d'outre-mer associés.

A propos des problèmes posés par les *industries de base* et les *questions agricoles*, la conférence recommande: la coordination des investissements, l'étude des marchés, la coordination des plans de production, la standardisation, la spécialisation, la réduction des prix de revient, une politique européenne de distribution et l'établissement des organismes nécessaires à la régularisation des marchés, l'administration des stocks agricoles, etc.

Les *relations avec les pays d'outre-mer* doivent tendre à élever le niveau de vie des populations indigènes et accroître les échanges apportant à l'Europe des produits alimentaires.

Enfin, la conférence propose l'institution d'un *Conseil économique et social européen*, dont la tâche sera d'effectuer les études demandées par les autres résolutions et, d'une façon générale, de rechercher les moyens de poursuivre l'unification européenne, l'amélioration de la production et de la distribution, de suivre les effets des monopoles, cartels, tarifs douaniers, politiques d'investissement, etc., et de formuler des recommandations qui seront publiées et soumises à l'assemblée consultative européenne.

Conclusions

Lorsqu'en regard de ces propositions et recommandations on examine la politique économique actuelle des Etats européens, on se rend compte de l'immense tâche à accomplir. La somme considérable des travaux qui ont permis d'aboutir aux accords économiques entre les pays du Benelux, ou l'accord douanier franco-italien, et les sacrifices que l'observation de ces accords exige des signataires, montrent combien ces problèmes sont difficiles à résoudre.

Mais plus encore, nous voyons, par exemple, en ce qui nous concerne, qu'au lieu de pouvoir tendre à l'ouverture progressive de nos frontières, nous sommes obligés d'envisager au contraire le renforcement temporaire — espérons-le — de notre système de mesures protectionnistes par suite des dispositions nationales analogues prises par nos voisins et autres nations.

Et cependant cela ne doit pas nous conduire à une conception isolationniste en matière économique, voire à une interprétation

erronée de notre statut de neutralité. Il est évident qu'étant donné l'importance de nos intérêts à l'étranger et du nombre de nos concitoyens travaillant sur place à la gérance de ces investissements, nous subissons des préjudices dans la mesure même où s'exaspéreront les politiques d'autarcie économique des nations européennes. S'il est sage d'attendre, pour entrer effectivement plus largement dans le concert européen, que les nations se trouvant aux niveaux les plus bas aient atteint un certain stade de leur relèvement économique, nous ne devons pas perdre de vue que le sort de l'Europe sera le nôtre. Si notre ferme réserve économique sur certains points se justifie actuellement parce que, contrairement à ce que l'on pense assez souvent à l'étranger, elle tend d'abord à maintenir un ensemble de valeurs important et nécessaire à une future Europe, sans parler de la défense légitime de nos biens, nous devons résolument montrer que nous sommes capables de participer à l'avènement d'une Europe unie, à l'édification de la Confédération européenne, au sein de laquelle une collaboration internationale étendue, multiple et durable est parfaitement compatible avec le respect des droits de l'homme et des souverainetés fondamentales.

Les accords collectifs en France

Par G.-D. Delamarre

Rapports entre employeurs et salariés

Rapports individuels

Juridiquement, les employeurs et les salariés sont liés par un contrat de travail.

Le droit positif français ne définit pas le contrat de travail. L'expression elle-même ne figurait pas dans le Code civil ni dans aucune loi du XIX^e siècle.

C'est au début du XX^e siècle, par la loi du 18 juillet 1901, que le contrat de travail figura dans le vocabulaire législatif. Actuellement cette expression se retrouve dans l'article 25 du livre premier du Code du travail.

La définition du contrat de travail peut être résumée dans cette formule:

« Le contrat de travail est un accord de volonté par lequel une personne s'engage à exécuter temporairement des travaux pour le compte et sous la direction d'une autre personne qui s'oblige à lui payer une rémunération. »

Le contrat de travail correspond à ce que le Code civil appelle louage de service — *locatio operarum* du droit romain — ce qui signifie que l'objet du contrat est une certaine quantité de travail.